

URT

le Bulletin
Municipal



JUILLET • NUMÉRO 32

Le Mot du Maire



Chères Urtoises,
chers Urtois,

À la réception du présent bulletin municipal, la saison estivale aura commencé, agrémentée de son cortège de vacances et de congés attendus impatiemment.

Pour autant, l'activité municipale connaît une trêve toute relative, puisque mi-juillet, une réunion technique portera sur la poursuite de l'étude de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. La phase actuelle est centrée sur la finalisation du plan d'aménagement et de développement durable, clé de voûte définissant les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement pour le développement de la Commune.

Au fur et à mesure de l'évolution du dossier, chaque administré, par l'intermédiaire du présent organe de communication, sera informé de son contenu, complété dans les semaines à venir par l'organisation d'une réunion publique. Je vous invite une nouvelle fois à respecter les horaires de tonte et l'interdiction des feux de broussailles et branchages, dont les précisions sont apportées dans le présent bulletin.

L'utilisation d'engins sonores, en dehors des horaires autorisés, provoque une nuisance affectant la tranquillité publique. Le brûlage à l'air libre quant à lui, est de nature à compromettre la sécurité et la santé de nos concitoyens. Ainsi, la vigilance sera de mise, avec un contrôle accru et des sanctions éventuelles prises par les services de la Gendarmerie Nationale.

Après ces recommandations, il m'est agréable de préciser que la Commune accentuera l'utilisation de produits frais et « bio », lors de la préparation des repas servis dans la cantine scolaire. La bonne cuisine est depuis longtemps privilégiée dans notre village, et les prestations seront toujours davantage améliorées, avec la garantie de qualité assurée par notre cuisinière sur site. Les fêtes locales approchent à grands pas, et avec elles les réjouissances qui les accompagnent. Je témoigne toute ma gratitude à la présidente et aux membres du comité des fêtes qui donneront au village, pendant cinq jours, cette dimension conviviale unanimement appréciée. Bonnes vacances et bons congés à toutes et à tous.

Robert LATAILLADE, Maire d'Urt

Sommaire

- **Edito / La Médiathèque** > page 1
- **Dossier** > page 2 / 3
- **Urt pratique** > page 4

La médiathèque



...Déjà 6 mois !

Après un peu plus de six mois d'ouverture la médiathèque Roland Barthes voit toujours son nombre d'adhérents augmenté par les Urtois et les usagers « extérieurs » : certains n'hésitent pas à faire un trajet de 30 minutes pour profiter de ses services.

A noter que des ouvrages en gascon et en basque sont disponibles au prêt adulte et enfants ; le prêt de liseuses a démarré.

Des ateliers faisant souvent suite à une exposition ont lieu régulièrement (comme celle de création de marottes pour théâtre d'ombres suite à l'expo de marionnettes). Ils s'adressent aux enfants, aux adultes ou aux familles sur réservation et gratuitement.

La médiathèque valorise la culture locale, elle a proposé dernièrement une conférence sur le pays Xarnegou menée par G. Laporte ainsi qu'une exposition et un atelier calligraphie avec l'abbaye de Belloc.

Les beaux jours sont là, n'hésitez pas à venir apprécier une pause en terrasse !

La commission culture de la commune travaille en partenariat avec les bibliothécaires pour vous offrir une programmation variée que vous retrouverez à partir des liens ci-dessous :

<http://www.urt.fr/urt-pratique/bibliotheque>
<https://www.facebook.com/mediathequeurt/>

Mairie d'Urt / 05 59 56 20 33

Courriel : contact@urt.fr

Rédaction / Commission communication de la Mairie d'Urt

Directeur de la rédaction / Robert Lataillade

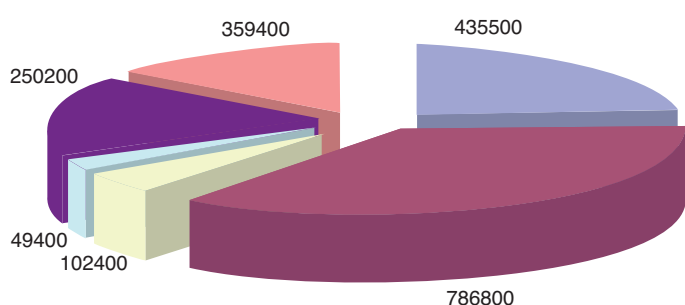
Réalisation / Imprimerie Iriart • Bardos

LE BUDGET - Urt 2017

BUDGET PRIMITIF URT 2017 - TOTAL BUDGET : 3 960 700 €

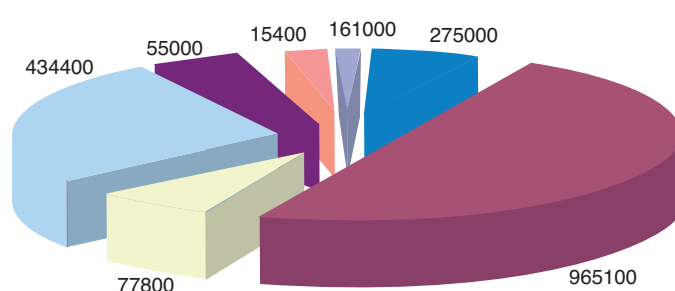
Section Fonctionnement 1 983 700 €

Dépenses



- Charges d'exploitation (énergie, achats, entretien)
- Charges de personnel
- Reversement FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources)
- Intérêts d'emprunts
- Autres charges (Indemnités, SDIS, syndicat des Berges, subventions aux associations, Imprévus, etc...)
- Report excédent de fonctionnement 2017 + excédent 2016

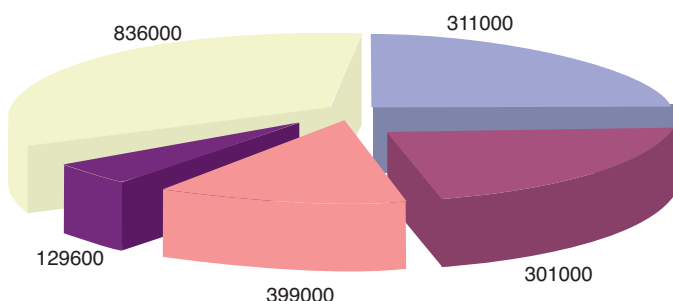
Recettes



- Produits des services (redevances péri-scolaires, centre de loisirs, coupes de bois,)
- Impôts locaux
- Taxes (Pylones électriques, électricité, droit mutation, etc...)
- Dotations, subventions, participations
- Revenu des bâtiments communaux
- Divers
- Report de l'excédent

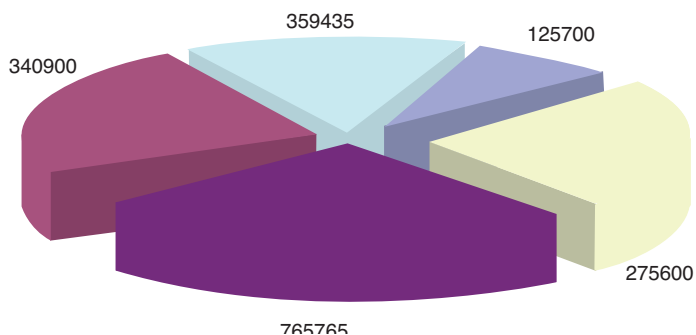
Section Investissement 1 977 000 €

Dépenses



- Opérations d'équipement
- Provision pour opérations années futures
- Remboursement Prêts (part capital + prêt relais TVA)
- Divers (imprévus + opérations d'ordre)
- Reste à réaliser de 2016

Recettes



- Subventions
- Dotations (Récupération TVA payée en 2016 ; Taxe aménagement)
- Vente terrains Coteau + Ermitage
- Virements de 4 sections fonctionnement
- Solde d'exécution 2016 à reporter

En quelques mots, les faits marquants de ce budget...

- Le compte administratif 2016

Il fait apparaître des résultats excédentaires de 275 000 € en fonctionnement et de 765 765 € en investissement qui correspondent en grande partie à des opérations qui n'ont pu être réalisées en 2016, notamment le remboursement des prêts relais (TVA, subventions) contractés dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment Cantine/Médiathèque.

Ces montants seront reportés dans le budget de cette année.

L'exercice 2016 a toutefois permis un gain de 110 000 € provenant essentiellement d'une faible utilisation des aléas initialement prévus pour la construction du nouveau bâtiment et d'une coupe de bois plus rémunératrice que prévue.

LE BUDGET 2017

- Le contexte

Le budget de la Commune a été bâti dans un contexte national et local en mutation qui a des conséquences directement budgétaires et qui fait planer une certaine incertitude pour l'évolution des années à venir. On relèvera notamment :

- **Le changement du paysage intercommunal** : La Communauté de Communes Nive-Adour a disparu au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- **La poursuite de la baisse des dotations** : comme annoncé au congrès des Maires, la DGF a été diminuée de moitié pour 2017. Les baisses cumulatives de la DGF sont lourdes de conséquences sur le budget.

- **Le contexte électoral** : les différents programmes des candidats à l'élection présidentielle ayant chacun des impacts à la fois différents et forts sur les collectivités locales (hausse du taux de la TVA, suppression de la taxe d'habitation...)

La mise en place de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'accompagne d'un pacte financier et fiscal qui assure la neutralité fiscale pour les Contribuables (hors fiscalité d'entreprise) et les Communes.

En 2017, pour chaque impôt (habitation : TH ; foncier bâti : TFB ; foncier non bâti : TFNB) la somme des taux fixés par la Commune et la Communauté d'Agglomération Pays basque reste égale à celle de 2016. Les nouveaux taux communaux pour 2017 respectent ce principe et sont :

TAXE HABITATION :	14,43 %
TAXE FONCIER BÂTI :	13,17 %
TAXE FONCIER NON BÂTI :	43,53 %

Le détail de l'évolution des taux communaux et intercommunaux entre 2016 et 2017 est donné dans le tableau ci-dessous.

	Commune	Nive Adour	Total
2016 TH %	20,94	2,43	23,37
TFB %	13,17	1,64	14,81
TFNB %	42,47	4,93	47,40

	Commune	Agglo Pays basque	Total
2017 TH %	14,43	8,94	23,37
TFB%	14,52	0,29	14,81
TFNB %	43,53	3,87	47,40

Les pertes fiscales de la commune sont compensées par une attribution versée par la communauté d'Agglomération du Pays Basque.

- La Section fonctionnement

- Les principaux postes de cette section évoluent peu. L'excédent prévu de 85 000 € est reporté en section d'investissement

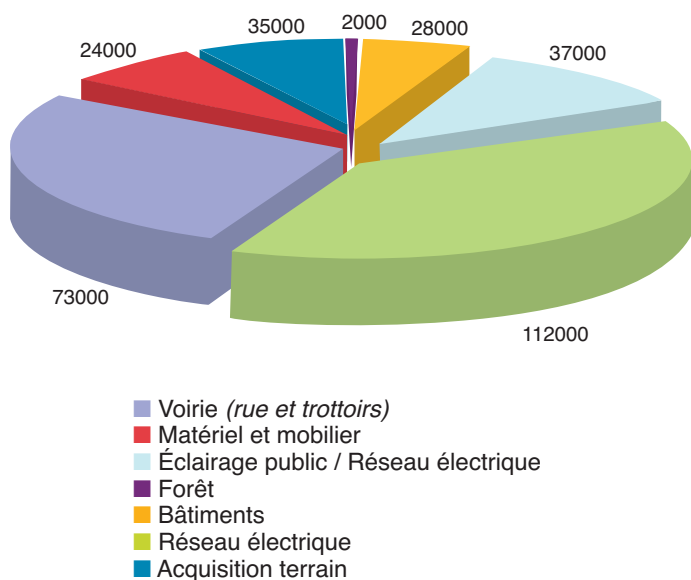
- La Section Investissement

- Le montant important de cette section est essentiellement lié au remboursement des prêts relais (720 000 €) ; au report du reste à réaliser des opérations d'équipements prévues en 2016 (400 000 €) et de la vente des terrains du Coteau tant que le dernier lot ne sera pas vendu.

- Le montant des opérations d'équipement envisagées cette année est de 311 000 €. Le détail est donné dans le tableau ci-joint. Le poste matériel et mobilier comprend une première tranche d'équipement de l'école avec des systèmes informatiques.

- La provision est de 301 000 €. 75 000 € ont été utilisés pour financer les travaux réalisés rue Lacarre sur nos fonds propres et éviter d'augmenter notre endettement. Cette provision est maintenue pour faire face aux incertitudes citées plus haut ou réduire notre endettement.

Dépenses d'équipement 2017 311 000 €



SUBVENTIONS

ACCA	1000 €
ASSOCIATIONS PARENTS ÉLÈVES	500 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	500 €
OFFICE DE TOURISME	3000 €
ASSOCIATION ESCANDRAY	2500 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200 €
ASSOC MESPLES AVENTURE	1500 €
ARDANAVY FC	2200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1000 €
CLUB URTOIS DE L'ÂGE D'OR	700 €
COMITE DES FÊTES	5000 €
CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES ELHUYAR	700 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE URTOISE	500 €
LE RÉVEIL URTOIS	3000 €
LES ALEVINS**	7714 €
LES AMIS DE L'ORGUE D'URT	800 €
RADIO CLUB URTOIS	500 €
TENNIS CLUB URTOIS	2400 €
UNION SPORTIVE DE RUGBY	1000 €
URT VÉLO 64	3800 €
VAL ADOUR MARITIME	800 €

**Subvention municipale de 38 € par enfant du groupe scolaire

TOTAL : 39814 €

Élagage et entretien des haies privées

Nous avons déjà abordé ce sujet en novembre 2015, mais nous sommes aujourd'hui relancés officiellement par le chef du service environnement du pôle territorial Nive-Adour.

Les véhicules de collectes sont souvent confrontés à des haies privées empiétant sur le domaine public. Ce phénomène génère des frais de réparation sur les véhicules (remise en état des éclairages, carrosserie...), mais engendre surtout des risques pour les agents de collecte travaillant derrière les camions.

Le règlement de collecte en vigueur sur notre territoire prévoit des dispositions sur l'entretien des haies dans son article 7.2.1 : Stationnement et entretien des voies.

« Les arbres et les haies doivent être correctement implantés et élagués de manière à permettre le passage du véhicule de collecte, soit une hauteur supérieure ou égale à 4,20 mètres. L'élagage est de la responsabilité de la Commune ou des riverains en cas de chemins privés ou de plantations privées empiétant sur la voie publique. »

Dans l'hypothèse où une mise en demeure resterait sans résultat, le Maire peut faire procéder à l'exécution des travaux, les frais afférents étant à la charge des propriétaires négligents (article L2212-2-2 du CGCT).

Nous faisons donc appel à votre sens civique pour éviter d'avoir à mettre en œuvre les dispositions rappelées ci-dessus.



■ Cantine scolaire : interview de Michèle Diribarne



A l'issue de cette première année d'utilisation des nouveaux locaux, nous avons interrogé une des actrices majeures de la restauration de nos enfants

Quel est votre avis sur la nouvelle cantine après quelques mois d'utilisation et de fréquentation par les élèves ?

Plus de confort de travail, plus d'espace et une fréquentation régulière.

Combien de repas sont servis quotidiennement ?

170 repas/jour en moyenne.

Comment élaborer-vous les menus ?

Les menus sont élaborés pour une période de 15 jours ou un mois suivant la disponibilité des fournitures chez nos producteurs. Les repas sont adaptés au goût des enfants mais avec aussi des nouveautés pour leur faire connaître des goûts divers et différents de leurs habitudes alimentaires. Ils suivent également les saisons. Par exemple, durant la période d'octobre à avril, nous servons de la soupe en entrée. Nous ne préparons pas de repas Halal, mais les enfants concernés peuvent apporter leurs plats qui sont réchauffés en cuisine.



Comment choisissez-vous les fournisseurs ?

Nous privilégions les artisans locaux, les boulangeries et la boucherie du village. Les produits laitiers sont artisanaux et proviennent, tout comme les œufs, de producteurs locaux. Le circuit court est la priorité dans nos choix de produits.

Pouvez-vous nous présenter votre équipe ?

En cuisine et au service, moi-même (Michèle DIRIBARNE). Maïté BEDERE au service et en cuisine un mercredi sur deux et pendant mes vacances. Enfin, au service et à l'entretien Joëlle HAMARD et Laetitia ETCHETO.

Quelles sont les nouvelles perspectives ?

La mise en place d'une cuisine Bio à la rentrée 2017-2018, et une utilisation toujours plus grande de produits frais.



■ Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons qu'un concours de maisons fleuries est organisé par l'Office de Tourisme d'Urt. Aucune inscription n'est nécessaire.

Comment se déroule-t-il ??

Le village est partagé en 3 circuits, un groupe de 3 jurés parcourt chacun un circuit à la recherche de maisons fleuries courant juillet.

Les conditions d'annotations :

- 1) Le fleurissement de chaque maison doit être visible de la rue.
- 2) Catégorie jardins : plantations en pleine terre + pots
- 3) Catégorie balcons : Seulement les balcons
- 4) Plantations en terre ou pots (jardins) et des balcons, classés dans la catégorie la plus représentative.

Une note de 0 à 10 est attribuée par chaque juré.

Les 1^{er} prix de chaque catégorie sont ensuite mis hors concours durant 2 ans.

Lauréats Jardins fleuris 2016

- 1^{er} prix : *M^{me} Colet Denise*
- 2^{ème} prix : *Famille Haristoy Christophe*
- 3^{ème} prix : *Famille Elissalde Henri*
- 4^{ème} prix : *Famille Lissart Georges*
- 5^{ème} prix : *Famille Brochard Denis*
- 5^{ème} exaequo : *Famille Belaube Daniel*

Lauréats Balcons fleuris 2016

- 1^{er} prix : *Famille Dupouy Daniel*
- 2^{ème} prix : *Mme Etcheverry / M. Tissier*
- 3^{ème} prix : *Famille Dauvissat Gérard*
- 3^{ème} prix : *exaequo Famille Bergeres Philippe*
- 3^{ème} prix : *exaequo Famille Haristoy*

■ L'instant gascon

L'arreproèr (le proverbe)

**Que cau estacar l'aso on lo mèste vòu,
que s'escana si vòu.**

*Il faut attacher l'âne où le maître veut,
qu'il s'étrangle s'il veut*

Toponymie du village

Abbaye de Belloc.

Belloc : bèth (beau), lòc (lieu), le beau lieu.

■ Horaires de tonte et feux de broussaille

La période estivale, propice aux travaux de jardinage nous amène à faire quelques rappels :

La tonte est autorisée les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les feux de broussaille, herbes sèches et déchets de toute sorte sont interdits en agglomération, cette pratique peut provoquer des risques pour la circulation routière et des nuisances pour le voisinage. Dans tous les cas, le non respect de ces règles engage la responsabilité de l'auteur et l'expose à des sanctions prévues dans le cadre du règlement sanitaire départemental.



■ Kermesse paroissiale

Dimanche 23 juillet aura lieu la kermesse du relais paroissial d'Urt, sous les ombrages du parc de Castets.

10h30 : Messe en plein air, animée par le Réveil Urtois.

12h00 : apéritif en musique avec bourriche et jeux (gratuits) pour enfants

BAR permanent.

13h00 : Repas festif (assiette composée, cochon de lait grillé, fromage de brebis et panna cotta). Repas gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Avant et après la messe, vente traditionnelle de gâteaux, crêpes et pots de confitures.

Animations après-midi et divers jeux (pêche à la ligne, chamboule-tout, maquillages et promenades à pottok),

À partir de 16h00, danses sévillanes. Jusqu'en début de soirée, dégustation de savoureuses crêpes.

A partir de 17h30, tirage des nombreux lots de la tombola et de la loterie du pottok.

Le produit de la kermesse est une aide précieuse et indispensable pour l'entretien des bâtiments paroissiaux, notamment, pour mener prochainement à bien le projet de réaménagement du chœur de l'église.

La réservation des repas (adulte et enfant) est vivement conseillée (tél. : 05 59 56 22 05).

En cas de mauvais temps, le repli sera assuré dans l'espace culturel et sportif Jean Castaings.



JUILLET

8 JUILLET	BAL DES POMPIERS	AMICALE SAPEURS POMPIERS	FRONTON
14 JUILLET	CÉRÉMONIE MONUMENT AUX MORTS	FÊTE NATIONALE / ANC. COMBATTANTS	FRONTON
23 JUILLET	KERMESSE	RELAIS PAROISSIAL	FRONTON / SALLE JEAN CASTAINGS
22 JUILLET AU 6 AOÛT	TOURNOI OPEN DE TENNIS	TENNIS CLUB URTOIS	TENNIS CLUB

AOÛT

3 AOÛT	MARCHÉ NOCTURE	OFFICE DU TOURISME	PLACE DU MARCHÉ
6 AOÛT	MESSE AU PORT - BÉNÉDICTION DES BÂTEAUX	RELAIS PAROISSIAL / CCAS	PLACE DU PORT
6 AOÛT	FINALES TOURNOI OPEN DE TENNIS	TENNIS CLUB URTOIS	M.V.A. / TENNIS CLUB
11 AU 15 AOÛT	FÊTES LOCALES	COMITÉ DES FÊTES	VILLAGE

SEPTEMBRE

2 SEPTEMBRE	FORUM DES ASSOCIATIONS		SALLE JEAN CASTAINGS
16 ET 17 SEPTEMBRE	SI L'ADOUR M'ÉTAIT CONTÉ	VAL D'ADOUR MARITIME	PORT D'URT

OCTOBRE

1ER OCTOBRE	VIDE GRENIER	ASSOCIATION URT PARENTS D'ELÈVES	PARKING SALLE JEAN CASTAINGS
-------------	--------------	----------------------------------	------------------------------

NOVEMBRE

11 NOVEMBRE	COMMÉMORATION ARMISTICE 1918	ANC. COMBATTANTS / MUNICIPALITÉ	MONUMENTS AUX MORTS
18 NOVEMBRE	VENTE DE TARTES AUX POMMES	AUPE	SALLE JEAN CASTAINGS

DÉCEMBRE

1ER ET 2 DÉCEMBRE	TÉLÉTHON	RADIO CLUB URTOIS / ASSOCIATIONS URTOISES	VILLAGE
5 DÉCEMBRE	HOMMAGE AUX MORTS EN AFRIQUE DU NORD	ANCIENS COMBATTANTS / MUNICIPALITÉ	MONUMENT AUX MORTS